

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le
4 octobre 2021 à 20 h.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras,
conseiller, siège n° 2 François Bilodeau, conseiller,
siège n° 4, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Sont absents :

Siège n° 3, vacant depuis janvier 2020
Siège n° 5, vacant depuis décembre 2020

Autres présences :

Monsieur Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal

Citoyens : 7

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire.
Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et
secrétaire-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 110, Monsieur Raymond Turcotte de
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 023, Monsieur André Brière, de
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 053, C.D.R. Raïche de
Sainte-Brigitte-des-Saults.

4. Adoption de l'ordre du jour

226.10.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults
d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du
jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire

Le lundi 4 octobre 2021, à 20 h

1. Moment de réflexion
 2. Ouverture de la réunion
 3. Tirage loto église
 4. Adoption de l'ordre du jour
 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021
 6. **Demandes**
 - a) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : déneigement de stationnement 2021-2022
 - b) Club motos-neige des Érables : traverse des sentiers de motoneige saison 2021-2022
 - c) Guignolée 2021 : point de dépôt
 - d) Club FADOQ Sainte-Brigitte-des-Saults : don des biens
 7. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
 - b) Cauca, centre d'expertise multiservice : facturation des frais de COVID
 8. **Dossiers municipaux**
 - a) Rapport du maire sur les faits saillants des derniers états financiers
 - b) M.A.M.H. : demande de prolongation pour la refonte de la réglementation en urbanisme
 - c) Réaménagement de la salle #2 au centre communautaire
 - d) Formations Infotech
 9. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Adjudication des soumissions : déneigement 2021-2022 des cours municipales et autres
 - c) MTQ : balayage des rues 2022 à 2024 (reporté)
 - d) Équipement de déneigement
- Période de questions à 20 h 30**
10. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 11. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction septembre 2021
 - b) Adoption règlement 452/2021 sur le plan d'urbanisme
 - c) Adoption règlement 453/2021 de zonage
 - d) Adoption règlement 454/2021 de lotissement
 - e) Adoption règlement 455/2021 de construction
 - f) Adoption règlement 456/2021 règlement administratif
 - g) Suivi des procédures judiciaires et exécution d'un jugement : 990, rang Sainte-Anne
 12. **Loisirs et culture**
 - a) Bibliothèque : coordonnatrice
 - b) Fonds culturel : programmation estivale culturelle
 - c) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : résumé des activités
 13. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 14. **Questions diverses**
 - a)
 - b)
 - c)
 15. **Levée de la réunion**

5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 13 septembre 2021 ;

227.10.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 13 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **Demandes**

a) **Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : déneigement de stationnement 2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix demande à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults le déneigement du stationnement de l'église paroissiale de sorte qu'il soit praticable en tout temps tel que les années passées ;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement de l'église paroissiale de Sainte-Brigitte-des-Saults sert aussi de stationnement incitatif pour le covoiturage ;

228.10.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de déneiger le stationnement de l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults pour l'hiver 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Club motos-neige des Érables : traverse des sentiers de motoneige saison 2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE le Club de Motos-neige des Érables inc. demande l'autorisation afin que le sentier de motoneige puisse traverser, pour la prochaine saison, les rangs Saint-Patrice et Saint-David de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Motos-neige des Érables inc. demande que la municipalité d'installer la signalisation nécessaire, afin que les automobilistes soient informés de la présence possible de motoneigistes à ces endroits ;

229.10.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser les traverses des rangs Saint-Patrice et Saint-David ;
- de mandater l'inspecteur municipal à faire l'installation des traverses dans lesdits rangs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Guignolée 2021 : point de dépôt

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie, le Comptoir alimentaire Drummond ne recommande pas le porte à porte pour la récolte de denrées non périssables pour la guignolée 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Lucie Côté, responsable de la guignolée, demande à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults si le bureau municipal pourrait être un point de dépôt afin que les citoyens viennent y porter leurs denrées non périssables et leurs dons en argent ;

230.10.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le bureau municipal, situé au 319, rue Principale, devienne un point de dépôt pour les collectes des dons en denrées non périssables ou en argent ;
- d'accepter les dons jusqu'au 15 décembre 2021 ;
- qu'une annonce soit faite dans la prochaine édition du journal paroissial *Le Jaseur*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Club FADOQ Sainte-Brigitte-des-Saults : don des biens

CONSIDÉRANT QUE le club FADOQ procède présentement à sa dissolution ;

CONSIDÉRANT QUE le club a dressé une liste de leur inventaire ;

CONSIDÉRANT QUE le club désire léguer leurs biens à la municipalité, tel que 200 chaises recouvertes de tissu, 30 tables rectangulaires en plastique, divers articles pour la cuisine, jeux, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la liste déposée ;

CONSIDÉRANT QUE le club désire que la municipalité entrepose leurs documents administratifs et qu'ils soient archivés jusqu'à la fin de leurs valeurs administratives et financières ;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire de Drummondville offre la possibilité de garder les documents administratifs lorsqu'ils seront inactifs, et ce, sous forme de don, pour consultation à la population ;

231.10.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la liste des biens déposés par le club de la FADOQ de Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- d'entreposer leurs documents administratifs sans frais dans la voûte municipale jusqu'à leurs inactivités ;
- lorsque ceux-ci seront inactifs, la municipalité les remettra à la Société d'histoire de Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUÉBEC

| | |
|--|-------------|
| 208 Ch de la Rivière du 8 juillet au 7 sept 2021 | 1 155,08 \$ |
| Luminaire de rues août 2021 | 314,57 \$ |

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

| | |
|--|-------------|
| REMISES DE L'EMPLOYEUR août 2021 | 5 185,99 \$ |
| TPS-TVQ pour vente terrain lot 5 198 297 | 4 428,20 \$ |
| TPS-TVQ pour vente terrain lot 5 198 292 | 5 539,25 \$ |

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

| | |
|----------------------------------|-------------|
| REMISES DE L'EMPLOYEUR août 2021 | 1 902,25 \$ |
|----------------------------------|-------------|

TELUS

| | |
|---------------------------------------|----------|
| Cellulaire du 25 août au 24 sept 2021 | 57,49 \$ |
|---------------------------------------|----------|

VISA DESJARDINS

| | |
|---|------------------|
| Couche-tard ; essence 110,20 l. | 154,18 \$ |
| Dépanneur 4 saisons ; essence 55,13 l. | 77,13 \$ |
| Harnois Énergies ; quincaillerie pour paveuse | 16,10 \$ |
| Harnois Énergies ; quincaillerie pour paveuse | 121,69 \$ |
| Dépanneur 4 saisons ; essence 105,45 litres | 147,57 \$ |
| TOTAL DU CHÈQUE | 516,62 \$ |

GROUPE MASKATEL

| | |
|--|------------------|
| Septembre (336-4460) Bureau | 184,65 \$ |
| Septembre (336-7149) Garage et aqueduc | 60,49 \$ |
| Septembre (336-7145) bibliothèque | 52,52 \$ |
| Septembre (336-7136) usine épuration | 52,52 \$ |
| Septembre (336-4917) centre comm. et MDJ | 68,85 \$ |
| Total du chèque | 419,03 \$ |

VILLA MOMENTUM

| | |
|-------------------------|------------------|
| Pourboire 5 à 7 estival | 70,36 \$ |
| Repas 5 à 7 estival | 469,10 \$ |
| Total du chèque | 539,46 \$ |

GLOBAL PAYMENTS SENC

| | |
|---------------------------------|----------|
| Frais paiement direct août 2021 | 35,42 \$ |
|---------------------------------|----------|

9256-1646 QUÉBEC INC.

| | |
|--|-----------|
| Remb subvention Sébastien Schneeberger | 500,00 \$ |
|--|-----------|

Total des chèques émis : **20 593,36 \$**

232.10.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 20 593,36 \$ incluant 20 053,90 \$ pour le total des chèques émis et 539,46 \$ pour le fichier du dépôt direct, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 27 727,95 \$;

- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 85 930,77 \$ incluant 13 343,71 \$ pour le total des chèques émis et 72 587,06 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Cauca, centre d'expertise multiservice : facturation des frais de COVID

CONSIDÉRANT QUE Cauca, centre d'expertise multiservice, avise toutes les municipalités clientes de leurs solutions d'urgence le 17 septembre 2021 une transmission d'une facture extraordinaire en lien avec la COVID-19 au montant de 350 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a entrepris de nombreuses démarches auprès des autorités gouvernementales afin d'obtenir de l'aide, mais que celle-ci s'est avérée insuffisante jusqu'à maintenant ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ont reçu des aides financières gouvernementales pour assumer les dépenses excédentaires associées à la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de CAUCA a été au rendez-vous tout au long de la pandémie et qu'ils continuent d'offrir le même niveau et la même qualité de service à la population, dans le respect des règles sanitaires ;

CONSIDÉRANT QUE la facture est établie en fonction des dépenses réelles occasionnées par la pandémie jusqu'à maintenant et qu'elle tient compte de notre population à raison de 0,30 \$ per capita ou un montant minimum de 350 \$ ou maximum de 15 000 \$ par municipalité ;

233.10.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la facture numéro 10930 au montant de 350 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Cauca, centre d'expertise multiservice ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Dossiers municipaux

a) Rapport du maire sur les faits saillants des derniers états financiers

CONSIDÉRANT QUE le maire présente le rapport sur la situation financière et les faits saillants de 2020 pour la municipalité, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal ;

234.10.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de publier le rapport du maire sur le site internet de la municipalité, ainsi que dans le journal paroissial, *le Jaseur*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) M.A.M.H. : demande de prolongation pour la refonte de la réglementation en urbanisme

Le 30 septembre dernier, Madame Céline Girard, directrice régionale Centre-du-Québec du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avise la municipalité que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, que notre demande pour la prolongation de la refonte de la réglementation en urbanisme a été accordée jusqu'au 18 mars 2022.

c) Réaménagement de la salle #2 au centre communautaire

CONSIDÉRANT le réaménagement de la salle #2 au centre communautaire ;

CONSIDÉRANT la municipalité est maître d'ouvrage pour la démolition et le réaménagement de la salle #2 du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fournira les portes et accessoires tels que le plan émis pour consultation daté du 17 septembre 2020 par Doucet + Turcotte architecte inc. et que le tout sera installé par l'entrepreneur général ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a exclu les travaux de plomberie, d'électricité, d'ameublement, de peinture et de recouvrement de plancher au contrat de l'entrepreneur général ;

CONSIDÉRANT l'estimation numéro 56 de l'entrepreneur général Construction Marc Hould inc. au montant de 68 825 \$ plus les taxes applicables pour la démolition et le réaménagement intérieur de la salle communautaire tel que le plan émis pour consultation daté du 17 septembre 2020 par Doucet + Turcotte architecte inc. ;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront en janvier 2022 ;

235.10.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission No 56 au montant de 68 825 \$ plus les taxes applicables pour la démolition et le réaménagement intérieur de la salle communautaire tel que le plan émis pour consultation daté 17 septembre 2020 par Doucet + Turcotte architecte inc. à l'entrepreneur général Construction Marc Hould inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Formations Infotech

236.10.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser la directrice générale adjointe à s'inscrire aux formations sur la taxation et sur le budget des ateliers en ligne donnée par Infotech au coût de 155 \$ chacune plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

- Enrochement des abords de route ;
- Asphaltage au centre communautaire et au passage piétonnier entre le développement domiciliaire et l'école Le Carrousel ;
- Enrochement au débarcadère d'autobus ;
- Entretien de la Maison des jeunes.

b) **Adjudication des soumissions : déneigement 2021-2022 des cours municipales et autres**

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions sur invitation a été faite le 4 octobre 2021 à 14 h ;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement de la section 1 de la soumission devra être fait avant 7 h a. m. tous les jours de semaine ;

CONSIDÉRANT QUE pour être éligible au point 2 (service à la demande de l'officier municipal) de la soumission la force du tracteur doit être supérieure à 150 HP ;

237.10.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer le contrat de la section 1 de la soumission à 9333-9497 Québec inc. (Alec Côté et Nathalie Roy) au montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables pour le déneigement 2021-2022 des cours suivantes :
 - École cours avant et arrière 410, rue Principale ;
 - Bibliothèque municipale 400, rue Principale ;
 - Bureau municipal 315-319, rue Principale ;
 - Maison des jeunes incluant le chemin d'accès à la patinoire 430, rue Principale.
- d'octroyer le contrat de la section 2 de la soumission à la Ferme Nollard 2012 inc. (Ghislain Allard) au taux horaire de 125 \$/h plus les taxes applicables pour la section du service à la demande de l'officier municipal pour les services suivants :
 - autres cours municipales ;
 - les bordures de chemins et viaduc ;
 - demandes inhérentes faites par l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **MTQ : balayage des rues 2022 à 2024 (REPORTÉ)**

d) **Équipement de déneigement**

238.10.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire l'achat d'un système de lame mobile « Nordik Blades – 12 pieds » à compagnie Robitaille équipements pour le Mack 2010 au coût de 3 145 \$ plus les taxes applicables, tel que la soumission numéro 11883 de la compagnie pour le système de lame mobile pour le Mack 2010 au coût de 3 145 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Hygiène du milieu

a) **Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion.

11. Urbanisme

a) **Permis de construction septembre 2021**

- Neuf (9) permis ont été délivrés pour le mois de septembre 2021.

Période de questions à 20 h 30

- Monsieur Lampron demande aux membres du conseil si nous ne devrions pas attendre avant l'adoption des règlements d'urbanisme 452/2021 à 456/2021 considérant le changement des membres du conseil.

b) **Adoption règlement 452/2021 sur le plan d'urbanisme**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

RÉSOLUTION EN VERTU DE
L'ARTICLE 110.10.1 DE LA *LOI*
SUR L'AMÉNAGEMENT ET
L'URBANISME — ADOPTION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO
452/2021 SUR LE PLAN
D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE des projets de règlements ont été adoptés le 13 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE des avis de motion ont été présentés le 13 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 4 octobre 2021 ;

239.10.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter, sans changement, le règlement visant la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et intitulé « Règlement numéro 452/2021 sur le plan d'urbanisme ».

Copies des règlements sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 4 octobre 2021.

c) Adoption règlement numéro 453/2021 de zonage

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

RÉSOLUTION EN VERTU DE
L'ARTICLE 110.10.1 DE LA *LOI SUR
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME* —
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
453/2021 DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE des projets de règlements ont été adoptés le 13 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE des avis de motion ont été présentés le 13 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 4 octobre 2021 ;

240.10.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter, avec changement, le règlement visant le remplacement du règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé « Règlement numéro 453/2021 de zonage ».

Copies des règlements sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 4 octobre 2021.

d) Adoption règlement numéro 454/2021 de lotissement

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

RÉSOLUTION EN VERTU DE
L'ARTICLE 110.10.1 DE LA *LOI SUR
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME* —
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
454/2021 DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE des projets de règlements ont été adoptés le 13 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE des avis de motion ont été présentés le 13 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 4 octobre 2021 ;

241.10.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter sans changement, le règlement visant le remplacement du règlement de lotissement de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé « Règlement numéro 454/2021 de lotissement ».

Copies des règlements sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 4 octobre 2021.

e) Adoption règlement numéro 455/2021 de construction

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

**RÉSOLUTION EN VERTU DE
L'ARTICLE 134 DE LA LOI SUR
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME
— ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 455/2021 DE
CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT QU'un projet de Règlement numéro 455/2021 remplaçant le règlement de construction a été adopté le 13 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté le 13 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 4 octobre 2021 ;

242.10.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter le règlement visant le remplacement du règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé « Règlement numéro 455/2021 de construction ».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 4 octobre 2021.

f) Adoption règlement numéro 456/2021 administratif

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

**RÉSOLUTION — ADOPTION DU
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO
456/2021**

CONSIDÉRANT QU'un projet de Règlement numéro 456/2021 remplaçant le règlement de permis et certificats a été déposé le 13 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté le 13 septembre 2021 ;

243.10.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter le règlement administratif de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé « Règlement administratif numéro 456/2021 ».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 4 octobre 2021.

**g) Suivi des procédures judiciaires et exécution d'un jugement :
990, rang Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions sur invitation a été faite le 1^{er} octobre 2021 à 11 h 30 ;

244.10.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer le contrat pour la démolition du reste du bâtiment et de la remise en état des lieux pour la propriété du 990, rang Sainte-Anne à l'entreprise Paysagement ML au montant de 53 314,00 \$ plus les taxes applicables ;
- que l'entrepreneur devra faire une demande de permis auprès de l'inspecteur en bâtiments avant l'exécution des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Loisirs et culture

a) Bibliothèque : coordonnatrice

Monsieur Hébert mentionne que Madame Mathilde Potvin ne sera plus la coordonnatrice de la bibliothèque à partir du 1er janvier 2022. Ce sera Madame Josée St-Jean qui prendra la relève à titre de coordonnatrice de la bibliothèque Michel-David.

b) Fonds culturel : programmation estivale culturelle

CONSIDÉRANT QU'afin de soutenir les initiatives de développement culturel du milieu, la MRC de Drummond propose, pour une 15e année, un fonds de développement des arts et de la culture pour appuyer des projets ponctuels ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds, doté d'une enveloppe totale de 15 000 \$, a pour objectif de soutenir des activités de médiation culturelle qui favorisent l'accès aux arts et à la culture pour tous les citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults désirent mettre en place des soirées spectacles et des cinémas en plein air durant la saison estivale 2022 ;

245.10.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults présentent une demande au fonds culturel de la MRC de Drummond ;
- de mandater Madame Brunia Doiron comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : résumé des activités

Madame Nancy Fontaine, conseillère, fait un compte rendu des activités qui se sont déroulées durant le mois de septembre 2021 :

- Il y a eu environ une soixantaine de personnes qui ont assisté à l'activité du magicien le 19 septembre dernier au centre communautaire, c'était une activité en collaboration avec la MRC de Drummond ;
- Il y a eu 7 jeunes qui ont participé à l'atelier de récupération artistique le 26 septembre 2021 au centre communautaire, c'était une activité en collaboration avec la MRC de Drummond ;
- Ils ont fermé les jardins communautaires, c'est une activité à refaire ;
- Pour leur souper de Noël du 4 décembre prochain, le comité des Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults mentionne que la vente des billets se fera au bureau municipal.

14. MRC

a) Compte rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte rendu de la dernière réunion.

15. Questions diverses

Aucun point à inscrire.

17. Levée de la réunion

246.10.2021 Il est 20 h 48, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale